

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JANVIER 2022

Nombre de Conseillers : 45
En exercice : 45
Présents : 35
Pouvoirs : 10
Votants : 45

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 20/01/2022

Le 27 janvier 2022, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des fêtes, boulevard des combattants, à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Fabien BIHLER, Carole BONTEMPS-HESDIN, Valérie BOYER, Emmanuelle CARGNELLI, Jean-François CHANTELOUBE, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Daniel DOMPOINT, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Brigitte KLEIN, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Richard PACCAUD, Stéphanie PALLIER, Marc PECHOUX, Delphine PICHOURON, Bernard REY, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Cécile BAUDOUX (Pouvoir Marc PECHOUX), Laëtitia BORDELIER (Pouvoir Richard SIMMINI), Patrick CHARRONDIERE (Pouvoir Bernard REY), Nicole DUGELAY (Pouvoir Jacques CORMORECHE), Bernard GRISON (Pouvoir Frédéric VALLOS), Amina LEGHNIDER (Pouvoir Emmanuelle CARGNELLI), Michèle NUGUET (Pouvoir Jean-François CHANTELOUBE), Sylvie PERMEZEL (Pouvoir Didier ALBAN), David POMMIER (Pouvoir Emilie BERTHOLON), Gérard PORRETTI (Pouvoir Carole DEMANGE).

Secrétaire de séance : Anne-Marie DEGUEURCE.

OBJET : ASSAINISSEMENT – Mode de gestion du service

Vu les articles L.2224-7, L.2224-7-1 et L.2224-8 du Code général des collectivités territoriales, définissant le service public d'assainissement,

Vu l'article L.2224-11 du même code, indiquant que le service public d'assainissement est financièrement géré comme un service à caractère industriel et commercial,

Vu les articles L.1412-1 et L.2221-1 à L.2221-14 du même code, relatifs aux régies,

M. Gilles GARNIER, Vice-Président en charge de l'assainissement, indique que la CCDSV a conclu en 2015 des marchés de prestations de services pour l'exploitation des systèmes d'assainissement collectif de son territoire, hors Frans et Beauregard. Les communes de Frans et de Beauregard ont quant à elles conclu en 1986 des traités d'affermage pour l'exploitation des systèmes d'assainissement collectif.

Ces contrats ont tous pour échéance le 31 décembre 2022.

Considérant que le mode de gestion en régie avec prestations de services a donné entière satisfaction depuis 2015 :

- Maîtrise de la politique du service assainissement,
- Gestion de la relation avec les usagers,
- Maîtrise de la qualité du service rendu par les prestataires,
- Maîtrise des coûts d'exploitation et des recettes du service,
- Prix unique et facturation commune eau potable et assainissement grâce aux accords avec les délégataires eau potable.

Il est proposé de retenir ce mode de gestion en régie avec prestations de services pour l'ensemble du territoire de la CCDSV.

Vu l'avis favorable de la Commission assainissement réunie le 14 décembre 2021,

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 13/01/2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** le mode de gestion du service public d'assainissement en régie avec prestations de services sur l'ensemble du territoire de la CCDSV ;
- ✓ **D'AUTORISER** le président ou son représentant à lancer une consultation en vue de signer des marchés de services pour l'exploitation des systèmes d'assainissement collectif, selon une procédure d'appel d'offres ouvert respectant les dispositions en vigueur du code de la commande publique ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits nécessaires à l'exécution de ces marchés seront inscrits en dépenses sur le budget annexe de l'assainissement collectif.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : - 2 FEV. 2022
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20220127-2022C04-AS
Affichage le : - 2 FEV. 2022

A Trévoux, le 27/01/2022

Le Président,
Marc PECHOUX

